

Image not found or type unknown



sequestre non récupéré par le notaire de l'acheteur

Par **Jarry**, le **27/06/2023** à **15:41**

J'ai signé une promesse de vente chez le notaire et le délai de presentation d'une offre ou de refus est passée mais l'acheteur ne repond plus. De plus le notaire de l'acheteur n'a pas recuperé le sequestre et mon notaire ne l'a pas reclamé non plus.

Que dois je faire?

Merci pour votre reponse

Par **Marck.ESP**, le **27/06/2023** à **16:29**

Bonjour

Vous etiez vendeur je suppose...

Le déblocage requiert normalement votre accord, vous l'a-t-on demandé ?

Par **Jarry**, le **27/06/2023** à **16:58**

Merci pour votre réponse.

Oui je suis le vendeur.

Non on ne m'a pas demandé mon accord. C'est mon notaire qui m a informé que le sequestre n'avait pas été déposé ni transmis.

Par **Marck.ESP**, le **27/06/2023** à **17:17**

Vous pourriez faire le nécessaire, car l'acquéreur, de son côté , peut ou devra le tribunal .

Par **janus2fr**, le **28/06/2023** à **07:02**

Bonjour,

[Jarry](#), je comprends que votre acheteur n'a jamais versé le séquestre, c'est bien cela ?

Si j'ai bien compris, c'est le message de Marck.ESP que je ne comprends pas :

[quote]

Le déblocage requiert normalement votre accord, vous l'a-t-on demandé ?[/quote]

Par **Marck.ESP**, le **28/06/2023 à 09:26**

[quote]

C'est mon notaire qui m a informé que le sequestre n'avait pas été déposé ni transmis.

[/quote]

Et vous avez raison de ne rien comprendre, j'ai moi même inversé les chose ! Je m'en excuse auprès de notre sympathique visiteur.